



Commune de Morne à l'Eau

Région et Département Guadeloupe

Communiqué

Le Maire de la Ville de Morne-à-l'Eau, Monsieur Philipson FRANCFORT invite les administrés à attendre la notification de leurs nouvelles adresses (numéro de bâti et nom de la voie) par voie postale avant de les communiquer à leurs correspondants habituels.

Les administrés et autres usagers du territoire ont la possibilité d'adresser leur demande de certificat d'adressage en ligne par le site internet de la ville : <http://www.ville-mornealeau.com/>

Le Maire

Philipson FRANCFORT